





LE MOT DU PRÉSIDENT

Chères Chasseresses, Chers Chasseurs,

Ce n'est pas sans émotion que je vous adresse cette nouvelle édition de notre rapport d'activité 2022. Outil incontournable que l'on a souhaité faire du porter à connaissances des missions réalisées par le service fédéral, il est le témoin des engagements de la Fédération Départementale des Chasseurs des Landes envers le monde cynégétique et le patrimoine landais.

2022, année élective, est symboliquement marquée par le renouvellement du conseil d'administration s'inscrivant dans la continuité avec le départ de quelques administrateurs que je salue après de nombreuses années de bons et loyaux services, remplacés par de nouvelles têtes largement investies dans le tissu cynégétique local. Ce renouveau, qui fait la part belle aux dames puisque le conseil d'administration s'est quelque peu féminisé, à l'image de notre loisir qui se voit de plus en plus adopté par les chasseresses, se veut participatif avec un nouveau fonctionnement en commissions.

C'est ainsi que 2022 débute, à la tête de la présidence de la FDC40, la tâche qui s'offre à nous est alors immense, comme en témoigne le dossier brûlant des chasses traditionnelles. Département cynégétiquement atypique par la diversité des modes de chasse qu'il offre, nous plaisons auprès des chasseurs de la France entière mais nous semblons déranger une minorité sectaire horssol qui n'a de cesse que de vouloir notre disparition. Certes les temps sont durs et ce débat idéologique ne laisse que peu de place à l'expertise scientifique et à la diversité culturelle largement brandi par ailleurs dans d'autres contextes. Mais comptez sur moi pour faire ce qui est en mon possible pour faire perdurer notre ADN aujourd'hui bafoué par l'Europe. À ce titre, je souhaite remercier le célèbre anthropologue français Charles STEPANOFF pour la mise à disposition de Léa FILIU qui mène depuis plus d'un an maintenant, un travail monumental de collecte d'informations et d'enquête auprès des chasseurs landais pour faire valoir la richesse socio-culturelle de nos chasses traditionnelles.

Dans les combats de longue haleine, le dossier des dégâts agricoles fait évidemment figure d'épouvantail. Le travail de concertation avec le monde agricole engagé depuis de nombreuses années et la terrible année 2019 a permis une prise de conscience générale assurant pour l'instant, un certain équilibre

dans l'indemnisation du monde agricole.
Notre transparence dans l'obtention des moyens de lutte pour réguler le sanglier dénote au national mais contribue à la survie du système d'indemnisation actuel.
J'en veux pour preuve le piégeage, le tir de nuit avec vision nocturne et dernièrement, les expérimentations chevrotines de substitutions pour pérenniser la munition.

Sans oublier les fondements de notre fédération, nos missions s'inscrivent dans la continuité des actions engagées pour la biodiversité. La défense des intérêts cynégétiques ne peut être déconnectée d'une politique forte en termes de conservation, gestion et valorisation des habitats naturels, comme le prouve l'expertise de la FDC40 depuis maintenant près de 40 ans.

2022 est aussi l'année de l'émancipation du centre de soins Alca Torda. Devenu Paloume à l'été, la FDC40 a à coeur de voir le centre qu'elle a fait naître, évoluer et s'agrandir. Sans jamais nous en désengager, nous ne souhaitons que le meilleur au centre, à jamais le premier du département des Landes.

Enfin, je souhaite remercier tous les administrateurs et collaborateurs qui s'organisent pour assurer un service de qualité auprès de tous les chasseurs, à l'image des permanences réalisées pour la déclaration des armes ou encore la tâche immense des formations décennales à la sécurité.

C'est donc dans un contexte national tendu et avec beaucoup d'humilité que je m'engage auprès de vous à poursuivre les batailles engagées par mes prédécesseurs pour tenter de sauvegarder bien plus que notre loisir, notre mode de vie!

Bonne lecture.

Jean-Luc DUFAU

Président de la Fédération Départementale des Chasseurs des Landes

LA CHASSE DANS **LES LANDES**



68 000 ha en réserve de chasse





327 communes

+350 associations **cynégétiques** (ACCA + associations

spécialisées)

+ 650 territoires (ACCA ou territoires privés)



RESTEZ EN CONTACT...

www.fedechasseurslandes.com 05 58 90 18 69 contact@fdc40.fr











CONTACTS & ADRESSES UTILES

A.C.G.E.L.B.

BROUSSE Didier | BISCARROSSE | canard40@free.fr - 06.81.69.50.76

ALCGE DPM

BAYLE Bernard | AUREILHAN | bayle.bernard40@gmail.com -06.19.45.67.78

AMICALE DES CHASSEURS DU GRAND GIBIER LANDAIS

LABARCHEDE Thierry | HONTANX | acggl40@gmail.com

AMICALE DES LOUVETIERS

LAVIGNE Jean-Jacques | SAINT-JUSTIN | jeanjacqueslavigne@sfr.fr -06 25 79 10 82

AMICALE SAINT HUBERT

GINESTAL David | SAINT-ETIENNE-D'ORTHE | david.ginestal@wanadoo.fr - 06.45.49.68.57

ARTEMIS

MINVIELLE Jean-Michel | SAINT-AVIT | imichel.minvielle@wanadoo.fr -06 35 91 31 98

ASSOCIATION AVENIR CHIEN COURANT

MIOUEL Mélodie | YGOS-SAINT-SATURNIN | melo-miauel@hotmail.fr -06.46.66.41.16

ASSOCIATION DEPARTEMENTALE DES CHASSES TRADITIONNELLES A LA MATOLE

LAGUE Jean-Jacques | TARTAS | lagueadctm@orange.fr - 06.07.86.06.94

ASSOCIATION DEPARTEMENTALE DES CHASSES TRADITIONNELLES A LA PALOMBE

DUTHIL Philippe | LE SEN | philippe.duthill@orange.fr - 06.32.97.24.28

ASSOCIATION DES JEUNES CHASSEURS DES LANDES

GODRON Guillaume | SAINT-MARTIN-DE-SEIGNANX | guillaume.godron@gmail.com - 06.09.21.36.06

ASSOCIATION LANDAISE DES CHASSEURS D'ALOUETTES AUX PANTES

BAREYT Frédéric | VILLENEUVE-DE-MARSAN | f.bareyt@aai-france.fr -

ASSOCIATION RECHERCHE DU GRAND GIBIER BLESSE 40

MAISSE Roger | VILLENAVE | rogma@free.fr - 06.19.02.96.05

FEDERATION DEPARTEMENTALE DES GARDES PARTICULIERS DES LANDES

PALLAS Alain | GABARRET | alainpallas40@orange.fr - 06.70.17.43.72

FEDERATION DES GARDES PARTICULIERS DES

LAFITTE Vincent | UCHACO-ET-PARENTIS | Iafittevincent@orange.fr -06.45.17.29.18

DESBIEYS Jean-Marc | MIMIZAN | mim_desb@club-internet.fr -06.21.65.88.95

GIC DE LA LEBE

BELLOT Matthieu | GAREIN | matthieu.bellot40@orange.fr- 06.09.21.14.72

LES DIANES DES LANDES

ELIE Marlène | HONTANX | marlou40@live.fr - 06.51.61.83.07

SEBASTIAN Joseph | MESSANGES | acca.messanges@hotmail.com -06.20.81.46.84

PARTENAIRES TECHNIQUES & FINANCIERS

EUROPÉEN

FACE

Fédération des Associations de Chasseurs de l'Europe

Oiseaux Migrateurs du Paléarctique Occidental

Comité ORNIS

Comité d'adaptation de la Directive 79/409

NATIONAL

MEDDE

Ministère de l'écologie, du Développement Durable et de l'Energie

GEOC

Groupe d'Expert sur les oiseaux et leur Chasse

Fédération Nationale des Chasseurs

Associations nationales cynégétiques UNAPAF

Union Nationale des Piégeurs Agréés

GIFS

Groupe d'Investigation sur la Faune Sauvage

IMPCF

Institut Méditerranéen du Patrimoine Cynégétique et Faunistique

Association Nationale des Chasseurs de Gibier d'Eau

CNB

Club National des Bécassiers

RDF

Bécassier de France

ONCES

Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage

REGIONAL

SGAR

Secrétariat Général aux Affaires Régionales

DREAL

Direction Régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du

CSRPN Nouvelle-Aquitaine

Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel Nouvelle-Aquitaine

Fédération Régionale des Chasseurs

DRAF

Direction Régionale de l'Agriculture et de la Forêt

Conseil Régional de Nouvelle-Aquitaine

CRA

Conservatoire des Races d'Aquitaine

CRPF

Centre Régional de la Propriété Forestière

DEPARTEMENTAL

Préfecture des Landes

DDTM

Direction Départementale des Territoires et de la Mer

CD40

Conseil Départemental des Landes

CA40

Chambre d'Agriculture des Landes

Fédération Départementale des Syndicats des Exploitants Agricoles

Association des Jeunes Agriculteurs des Landes

ONF

Office National des Forêts

Syndication des Sylviculteurs du Sud-Ouest

DECL

Défense de la Forêt contre l'Incendie

GOUVERNANCE DE LA FDC 40

Grands Lacs

Pays Morcenais Tanzsate

Coteau de Chalosse

Côte d'Argent

Marensin-Sud

Pays Tyrossais

Haute Lande Armagnae

Adour Armagnac

ADMINISTRATEURS:

LITTORAI

BAYLE Bernard BRUTAILS Patrick CASSOU Pierre DURU Jean-Jacques RIMONTEIL Jean-Pierre

HAUTE-LANDE

DUPOUY Serge FOURCADE Jean-Jacques MAGNES Vanessa MENAUT Sébastien VICART Nicolas

ZONE AGRICOLE

AMULET Pierre BENQUET Jean-Marc DUFAU Jean-Luc LABROUCHE Stéphane LAILHEUGUE André

CONSEILLERS TECHNIQUES:

DESTRUHAUT Marc-Antoine
DE ROUALLE Pierre
ELIE Marlène
LEZER Sophie
MALASSAN Thomas

LA FDC40 EN BREF



Jean-Jacques DURU, Vice-Président de la FDC40, Président de la commission Sécurité, Président ACCA de Ondres :

« Les Fédérations départementales des chasseurs ont en charge des missions de service public et disposent de prérogatives de droit public. Leur fonctionnement et leurs missions sont régis par des dispositions législatives et règlementaires définies au code de l'environnement et des statuts définis par le Ministère de la Transition Ecologique et de la Cohésion des Territoires. Depuis sa création en 1950, la FDC40 n'a de cesse d'oeuvrer en faveur d'une politique de développement durable avec en ligne de mire, une gestion raisonnée de la ressource cynégétique tout en respectant les équilibres naturels. »

1 SIÈGE À LA FNC

9 COMMISSIONS INTERNES

- → Dégâts agricoles (Jean-Luc DUFAU)
- → Environnement (Jean-Marc BENQUET)
- → Finances (Serge DUPOUY)
- → Plans de chasse (Jean-Pierre RIMONTEIL)
- → Migrateurs et petits gibiers (Bernard BAYLE)
- → Travaux, propriétés et assurances (Jean-Jacques FOURCADE)
- → Sécurité/Formations (Jean-Jacques DURU)
- → Communication (Stéphane LABROUCHE)
- → Venaison (Sébastien MENAUT)

15 ADMINISTRATEURS

5 CONSEILLERS TECHNIQUES

19 SALARIÉS

PRINCIPAUX CHAMPS D'ACTION

→ SOUTIEN A DES MISSIONS DE SERVICE PUBLIC

Action de prévention et indemnisation de dégâts de gibier, Formations, Organisation et structuration de la chasse

→ MISSION D'AGENCE TECHNIQUE AU SERVICE DE LA FAUNE SAUVAGE

Action d'information, d'éducation et d'appui technique pour les chasseurs et gestionnaires de territoires

→ MISSION DE PROTECTION DE LA NATURE

Protection, gestion et valorisation de la faune, flore et habitats landais, lutte contre le braconnage, participation à des actions techniques d'intérêt général

SOMMAIRE

MISSIONS DE SERVICE PUBLIC	10
Les formations	10
Les validations 2021/2022	14
Le chasseur landais	15
Enjeux sanitaires	16
Gestion et indemnisation des dégâts de gibier	17
MISSIONS DE GESTION TERRITORIALE	20
Intervention de la FDC40 dans le paysages des	
programmes environnementaux	22
Cadres conventionnels	23
Missions & Projets	27
Soutien et coordination des ACCA	30
MISSIONS DE GESTION DE LA FAUNE	
SAUVAGE	32
Le grand gibier	34
Les migrateurs terrestres	40
Les oiseaux d'eau	46
Les ESOD	49
ALCA TORDA devient PALOUME	50

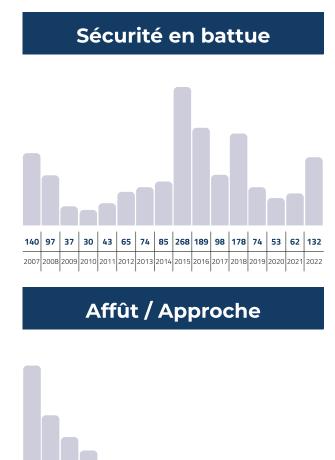
MISSIONS DE SERVICE PUBLIC

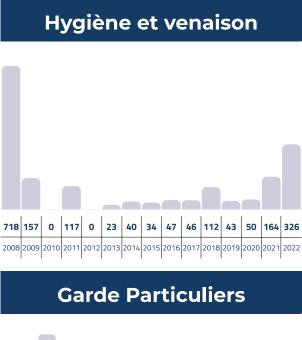
LES FORMATIONS

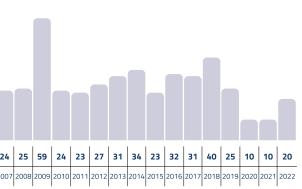
Conformément à l'Article L 423-5 du Code de l'environnement et aux statuts des Fédérations, la FDC40 dispense tout au long de l'année des formations destinées aux chasseurs actuels ou futurs et/ou aux piégeurs.

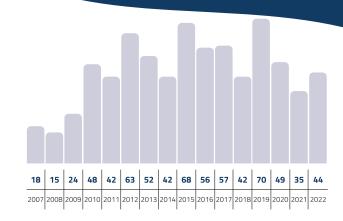
FORMATION	SÉANCES 2022	PERSONNES FORMÉES 2022
Hygiène et venaison	10	326
Piégeage	3	98
Arc	2	44
Affût/Approche	0	0
Gardes Particuliers	1	20
Sécurité en Battue	14	132
Permis de chasser	9	268
Formation décennale à la sécurité	20	1746 729 sur internet 1016 en présentiel

ECERATION DEPARTEMENTALE









Arc



Piégeage

Dans le cadre de la réforme de la chasse, le gouvernement a souhaité instaurer une formation décennale de remise à niveau des chasseurs. Instaurée par la loi du 24 juillet 2019, et précisée par l'arrêté du 5 octobre 2020, cette loi prévoit une formation de remise à niveau sur la sécurité tous les 10 ans. Attention, il s'agit bien d'une formation et non d'un examen!

Dans un contexte où la pratique de la chasse est de plus en plus décriée, cette décision permet de montrer une fois encore, la bonne volonté des chasseurs. Elle est l'occasion de revoir les règles élémentaires de sécurité sur la base de simulation

d'accidents réels ainsi que d'appréhender des éléments balistiques liés à l'utilisation d'arme à feu.

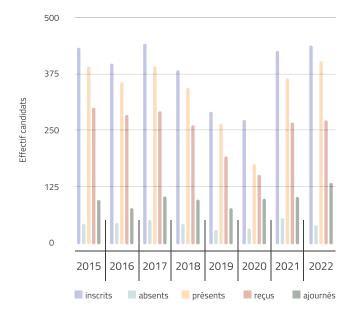
La FDC40 a commencé cette année 2022 les formations en présentiel, avec la réalisation de 20 séances ayant permis la remise à niveau de 1 016 chasseurs. En parallèle, il est possible pour tout un chacun de suivre cette formation de manière dématérialisée sur internet. A ce jour, 729 l'ont ainsi faite à distance.

ZOOM SUR ... Le permis de chasser

En 2022, 268 ont réussi l'examen au permis de chasse sur 399 candidats. L'examen du permis de chasser dans le département des Landes affiche un taux de réussite de 67 % prouvant bien que le permis de chasser reste une épreuve relativement technique. Pour information, le taux de réussite du baccalauréat général atteint les 96%.

MOIS	INSCRITS	ABSENTS	REFUSÉS	PRÉSENTS	REÇUS	AJOURNÉS	RÉUSSITE
Janvier	44	5	0	39	32	7	82,05%
Février	43	6	0	37	25	12	67,57%
Mars	44	6	0	38	32	6	84,21%
Avril	44	5	0	39	28	11	71,79%
Mai	44	2	0	42	34	8	80,95%
Juin	43	4	0	39	35	14	64,10%
Juillet	-	-	-	-	-	-	-
Août	84	3	0	81	40	39	49,38%
Septembre	44	2	0	42	25	17	59,52%
Novembre	44	2	0	42	27	15	64,29%
Décembre	-	-	-	-	-	-	-
Total Général	434	35	0	399	268	129	67,17





ZOOM SUR ... Le candidat

Il est intéressant de noter que les statistiques ne varient pas depuis quelques années avec comme à l'accoutumée la classe d'âge des 16 ans la plus représentée, un âge moyen du candidat au permis de chasser demeurant à 30 ans et un âge médian toujours de 25 ans, c'est-à-dire que la moitié des candidats a 25 ans ou plus et l'autre moitié 25 ans ou moins.

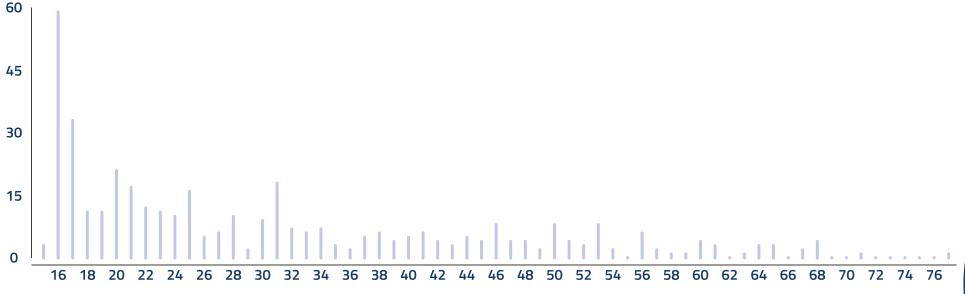
À noter que contrairement à ces dernières années où le nombre de candidates plafonnait à 10%, 2022 se démarque par une représentation féminine record de près de 14%.

Stéphane LABROUCHE, Président ACCA de Vielle-Tursan, administrateur à la FDC40 et organisateur de la première journée des chasseresses dans les Landes : « A l'instar de nos voisins européens, les nouvelles générations retrouvent dans la chasse, un retour à l'essentiel, un idéal de conception de la vie, éloigné des schémas traditionnels de surconsommation, dont



l'acte de tuer et consommer n'est que l'étape final du prélèvement à la nature de ce dont on a uniquement besoin. Et les femmes sont le fer de lance de ce renouveau où l'inscription durable dans la gestion des habitats et des espèces sont la motivation majeure afin d'être actrice de cette gestion qui s'inscrit plus globalement dans une écologie pragmatique qui se veut toujours plus respectueuse de la nature et éthiquement dans la droite ligne de l'autosuffisance alimentaire et du respect du gibier chassé. »





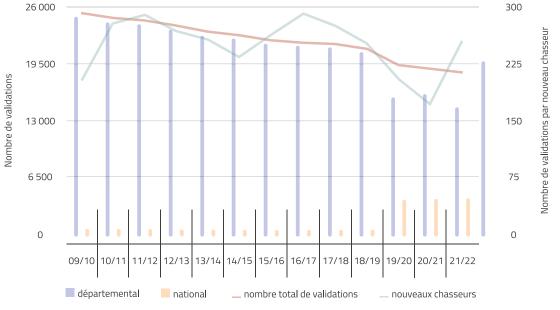
Âge

LES VALIDATIONS 2021/2022

CAMPAGNE	DÉPARTEMENTAL	NOUVEAUX CHASSEURS	PERMIS NATIONAUX	9]	3J
09/10	24 610	200	466	106	540
10/11	23 962	277	454	104	524
11/12	23 744	289	426	97	521
12/13	23 142	267	387	131	572
13/14	22 449	256	384	133	702
14/15	22 122	233	346	134	781
15/16	21 526	263	332	135	879
16/17	21 306	291	326	139	927
17/18	21 120	274	344	161	1 094
18/19	20 580	251	373	153	1 055
19/20	15 423	205	3 775	58	184
20/21	14 801	171	3 868	57	119
21/22	14 297	255	3 943	66	195



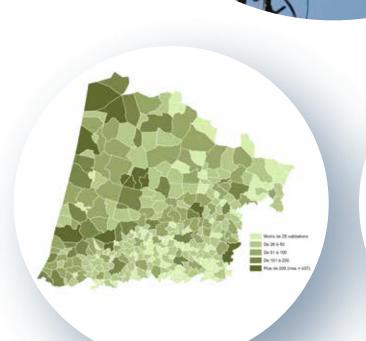






L'âge moyen du chasseur dans les Landes reste de 58 ans et l'âge médian est de 61 ans.

La majorité provient du quart sud-ouest et représente une part non négligeable de nos chasseurs. On note que l'origine de la majorité des chasseurs reste la côte, ce qui correspond à la répartition générale de la population. On remarque néanmoins que la chasse Landaise n'est pas qu'une affaire de Landais puisque notre département accueille des résidents de toute la France et d'Europe.







LES ENJEUX SANITAIRES

La circulation des agents pathogènes éradiqués ou généralement absents de France, pouvant avoir un impact fort sur la santé des animaux d'élevage ou de l'Homme, semble particulièrement intense ces dernières années.

Les Landes sont notamment concernées par la mycobactérie responsable de **Tuberculose bovine**, les virus de l'**Influenza Aviaire Hautement Pathogène** et dans une moindre mesure, celui de la maladie d'**Aujeszky** présent chez nos voisins. L'arrivée ou le développement de ces maladies dans la faune sauvage d'un département génère systématiquement le déclenchement d'une crise pouvant impacter fortement l'activité d'une fédération des chasseurs.



Fort heureusement, la FDC40 travaille depuis plusieurs années de concert avec la Préfecture et ses services, notamment la DDTM et la DDETSPP, sur la prévention à des fins d'anticipation ainsi qu'à la gestion de période de crise :



Participation active de la FDC40 au dispositif Sylvatub



+110 communes concernées



+70 analyses en 2021/2022



Hygiène de la venaison



+500 analyses trichine en 2021/2022



+1800

chasseurs formés aux enjeux sanitaire de la venaison depuis 2008 soit plus de 5 par commune



Influenza aviaire



O cas sur faune sauvage chassable

GESTION ET INDEMNISATION DES DÉGÂTS DE GIBIER

Les chiffres de la campagne écoulée correspondent à l'année comptable 2021/2022 soit du 1er juillet 2021 au 30 juin 2022. Le budget des dégâts présenté traduit alors les dégâts en végétation 2021 (1er juillet 2021 - 31 décembre 2021) et au semis 2022 (1er janvier 2022 – 30 juin 2022).



Le budget dégâts est, pour cet exercice, bénéficiaire de 87 181€ notamment grâce à l'aide exceptionnelle du conseil régional de Nouvelle-Aquitaine (perçue suite à l'année exceptionnelle de 2019 mais effective à la comptabilité 2021/2022) et l'aide gouvernementale du plan de résilience

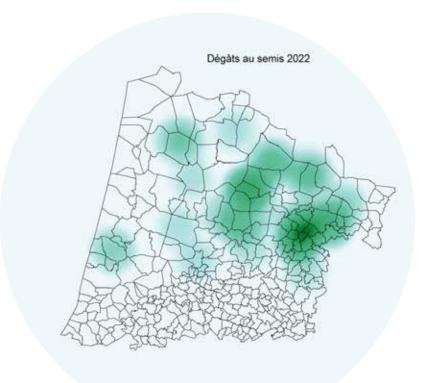
mise en place pour faire face à la flambée des prix des céréales eu égards le contexte de guerre en Ukraine.

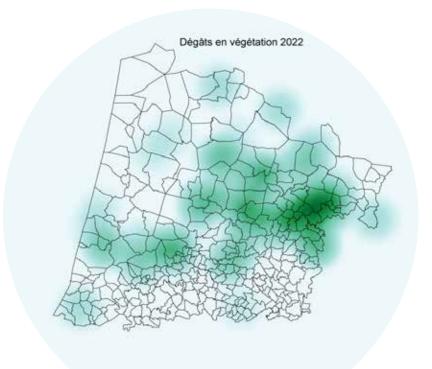
À noter que la FDC40 n'a pas eu recourt à la contribution territoriale depuis 3 saisons maintenant.



Jean-Luc DUFAU, Président de la FDC40, Président de la Commission Dégâts :

« Après une année 2019 malheureusement historique avec une facture des dégâts de plus de 2M€, l'heure est aujourd'hui à l'apaisement. Un travail conjoint tout au long de l'année entre la FDC40 et les différentes parties prenantes du monde agricole, de l'administration landaise et de la louveterie ainsi que des concessions que l'on connait par les agriculteurs permettent à ce jour de maintenir le système d'indemnisation à flot. ».





La FDC40 oeuvre pour assurer la diversité des moyens s'offrant aux chasseurs et aux responsables de battues pour la régulation du sanglier.

À ce titre, 2022 est l'année du bilan de la période d'expérimentation chevrotine 2018/2022. Les conclusions de l'analyse des carnets battues et de l'enquête sociologique réalisée auprès des organisateurs et des participants aux battues démontrent que la chevrotine est, dans la façon dont elle est utilisée dans les Landes :

- → moins dangereuse que la balle dans un contexte d'explosion du partage de l'espace nature
- → plus efficace dans un objectif de diminution des populations
- → non moins éthique que la balle
- → mieux perçue par les utilisateurs

89% DES ORGANISATEURS ET 86% DES PARTICIPANTS FAVORABLES AU RENOUVELLEMENT DE LA

FAVORABLES AU RENOUVELLEMENT DE LA CHEVROTINE

68% DES RESPONSABLES

ET 63% DES PARTICIPANTS

PENSENT QUE LE NON-RENOUVELLEMENT SERAIT UN FREIN À L'ORGANISATION ET LA PARTICIPATION AUX BATTUES

Aussi, son non-renouvellement entraÎnerait un retour à la balle qui serait :

- → économiquement dramatique d'un point de vue de l'indemnisation des dégâts
- → socialement incompris
- → écologiquement non sans conséquence en économisant des milliers de sangliers (destruction des espèces nichant au sol, concurrences alimentaires, ...)
- → sanitairement dangereux (contexte tuberculose bovine et Peste Porcine Africaine).



La FDC40 se veut être moteur en prenant part notamment aux discussions nationales afin de faire valoir les intérêts landais. À l'échelon départemental, elle se positionne en facilitateur pour permettre tous les moyens contribuant à la régulation du sanglier comme en témoignent les opérations administratives de tir nocturne avec caméra thermique ou encore le piégeage et la chevrotine, moyens inédits développés dans les Landes.

C'est dans cette logique, qu'en vue d'anticiper les futures évolutions règlementaires liées à l'utilisation de plomb, la FDC40 a initié dès le printemps 2022, des recherches sur la possibilité de trouver un substitut pour le maintien de l'utilisation de la chevrotine.

→ Recherche d'un alliage de substitut : efficace, sécuritaire et économiquement abordable → Tests par experts en balistique

MISSIONS DE GESTION TERRITORIALE

Inscrite dans une logique de gestion des espèces, chassables ou non, ainsi que des milieux naturels, la FDC40 participe à la mise en valeur du patrimoine cynégétique départemental ainsi qu'à la protection de la faune sauvage et de ses habitats. C'est une part importante et indispensable de son activité qui permet de positionner la chasse dans sa durabilité et de préserver les intérêts des chasseurs au travers de différentes instances dans lesquelles siège la FDC 40.

Par souci de cohérence dans la gestion de la faune sauvage et du territoire, le département des landes est découpé en 15 unités de gestion sur la base du contexte pédoclimatique, patrimonial, agro-sylvicole et faunistique, que se partagent 8 techniciens.

A noter, une réflexion de réorganisation des secteurs est en cours à l'heure de l'élaboration du rapport, nous ne manquerons pas d'en faire part aux secteurs concernés





André LAILHEUGUE, Secrétaire de la FDC40, Président ACCA de Serreslouset-Arribans:

« Avec un maillage territorial unique en son genre, la chasse représente le esystème associatif le plus dense et le plus actif de France. Depuis sa création en la 1950, la FDC40 n'a de cesse d'oeuvrer en faveur d'une politique de développement durable avec en ligne de mire, une gestion raisonnée de la ressource »

cynégétique tout en respectant les équilibres naturels. La FDC40 ne se fait finalement que le relais du chasseur landais pour, contribuer à la préservation environnementale des habitats et des espèces et plus globalement, concourir à la réalisation d'études scientifiques et de projets de recherche initiés ou financés par les chasseurs, relatifs à l'amélioration des connaissances sur la faune sauvage.

QUELQUES CHIFFRES NATIONAUX

70 000ASSOCIATIONS DE CHASSE QUI GÈRENT PLUS DE 10 MILLIONS D'HECTARES

94
FÉDÉRATIONS
DÉPARTEMENTALES

13 FÉDÉRATIONS RÉGIONALES **250 000** ÉLUS BÉNÉVOLES

500 000 BÉNÉVOLES

1500 SALARIÉS

2,9 MILLIARDS
D'EUROS D'APPORT DE LA
CHASSE À LA NATURE





Vanessa MAGNES. Présidente de l'ACCA de Pissos et administratrice à la FDC40:

«Au-delà l'aspect écologique qui demeure la priorité de la fédération, cela permet l'intégration du monde cynégétique dans les politiques publiques de protection des habitats et des espèces. L'expertise de plus de 35 ans de gestion d'habitats naturels et particulièrement de zones humides, confère à la FDC40 une certaine légitimité dans le débat écologique. Il est parfois bon de le rappeler, la FDC40 dès 1978, est la première association landaise à avoir été agréée Association de Protection de l'Environnement. »

Légitimer l'activité cynégétique dans l'espace décisionnel des orientations environnementales

Faire de la chasse un acteur incontournable de la gestion écologique des habitats et des espèces

INTERVENTION DE LA FDC40 DANS LE PAYSAGE DES PROGRAMMES **ENVIRONNEMENTAUX**

La chasse, aujourd'hui plus que jamais, doit faire valoir ses compétences en matière d'expertise environnementale. L'activité cynégétique, que ce soit au niveau national ou local, est partie prenante dans l'intérêt de conservation des milieux naturels. La FDC40 appuie cetteimplication par son intégration départementales voire locales à l'échelle de sites.

RÉSEAU N2000

CDPENAF

COMITÉ DE SITE DES BARTHES COMMUNALES

QUELQUES INSTANCES OÙ SIÈGE LA FDC40

COMITÉ RÉGIONAL PARITAIRE SUR SAFER

CADRES CONVENTIONNELS

NATIONAL

RÉSEAU SAGIR

Partenariat Fédérations des chasseurs/OFB/Laboratoires Vétérinaires Départementaux en faveur de la surveillance des maladies infectieuses des oiseaux et des mammifères sauvages terrestres.

- → Détecter précocement l'apparition de maladies nouvelles pour la faune sauvage
- ightarrow Détecter les agents pathogènes transmissibles à l'homme et/ou partagés par la faune sauvage et les animaux domestiques
- → Surveiller les effets aigus non-intentionnels de l'utilisation agricole des produits phytopharmaceutiques sur les oiseaux et mammifères sauvages
- → Caractériser dans le temps et dans l'espace les maladies des oiseaux et des mammifères sauvages à enjeu pour la santé de ces espèces.

EXISTE DEPUIS

1955

1 MILLION

D'OBSERVATEURS POTENTIELS DONT 1 500 PROFESSIONNELS

185 ANIMATEURS DÉPARTEMENTAUX

79
LABORATOIRES D'ANALYSES
DÉPARTEMENTAUX

750
AGENTS PATHOGÈNES
(INFECTIEUX, TOXIQUES, MÉCANIQUES) IDENTIFIÉS

211 ESPÈCES RÉPERTORIÉES

15 629 ANIMAUX ANALYSÉS EN 2022

ECO-CONTRIBUTION

Convention cadre nationale créée à l'initiative de la FNC suite à la loi chasse du 24 juillet 2019 relative à la mise en oeuvre du soutien financier de l'OFB au profit des actions concourant directement à la protection et à la reconquête de la biodiversité.

- → Renforcer la mobilisation et l'engagement du réseau associatif Chasse et des chasseurs pour la préservation de la faune sauvage et la biodiversité.
- → Préserver les espaces protégés et restaurer la trame écologique verte et bleue
- → Protéger les espèces chassables et protégées
- → Développer la connaissance sur la faune sauvage et la biodiversité et la partager
- → Améliorer l'information et la communication, l'éducation et la formation à la biodiversité

5€ PAR CHASSEUR

10€ ETAT PAR CHASSEUR

15M€/AN ENVIRON POUR LA BIODIVERSITÉ

+200 PROJETS NATIONAUX

PROJETS LANDAIS

→ PLUS DE 40HA DE MILIEUX

NATURELS RESTAURÉS

→ PLUSIEURS KILOMÈTRES DE HAIES

PLANTÉS

→ PLUS DE 250HA DE CULTURES

FAUNISTIOUES

BASE DE DONNÉES SCIENTIFIQUES FNC

Dans la continuité de la structuration scientifique de la FNC, une convention tripartite a été signée sur une procédure de transfert de données collectées par les FDC pouvant servir à la FNC dans la défense des intérêts cynégétiques au niveau national. L'idée étant d'optimiser la verticalité du dispositif FDC/FRC/FNC afin de répondre aux diverses attaques mais également, valoriser scientifiquement ces données.

RÉGIONAL

APPLICHASSE À DESTINATION DES CHASSEURS

- → Structurer la contribution du réseau fédéral en matière d'amélioration de la connaissance de la biodiversité en région.
- → Mettre en place les outils de collecte et de gestion des données.
- → Contribuer à l'amélioration continue des dispositifs de suivis de la faune sauvage et de ses habitats.
- → Diffuser les connaissances du réseau fédéral pouvant contribuer au Système d'Information sur la Nature.



CONVENTION CONSERVATOIRE DES RACES D'AQUITAINE

OBJECTIFS:

- → Contribuer à la sauvegarde et au développement des races bovines Marine et Béarnaise
- Marine : convention multipartite de gestion du cheptel entre le conservatoire des races d'aquitaine, la réserve naturelle de l'étang de Cousseau et la SEPANSO
 - Béarnaise
- → Proposer une alternative à l'utilisation d'engins mécaniques lourds pour l'entretien des milieux ouverts

70 TÊTES DE MARINES ENVIRON

15 TÊTES DE BÉARNAISES ENVIRON

DÉPARTEMENTAL

CONVENTION RTE

OBJECTIFS:

- → Favoriser la biodiversité dans les zones forestières par l'ouverture et l'entretien de milieux ouverts
- \rightarrow Accentuer par l'ouverture et l'entretien du milieu, les effets « corridor » et « lisière », favorables aux espèces
- → Faciliter l'accessibilité des territoires et permettre ainsi de manière sécurisée, la réalisation des missions de gestion cynégétique incombant aux ACCA
- → Contribuer à la prévention des incendies (effet pare-feux)

6
ACCA CONVENTIONNÉES
50 HA
ENGAGÉS ENVIRON

+10
ANS DE COLLABORATION

RESULTATS:

- → La première opération année 1 consiste à « ouvrir » le milieu embroussaillé, par débroussaillage au rouleau landais ou au gyrobroyeur lourd. Passage ensuite selon les cas, du rotavator forestier (mise à nu du terrain) pour le cas échéant ensemencer avec un mélange de graminées et légumineuse prairiales ou des céréales à paille
- → Puis, en année 2/3 à x, selon l'état et l'évolution de la végétation, spontanée (recrues naturelles) ou implantée, (passage d'un stade arbustif dense à la prairie permanente), entretien en fin d'été par débroussaillage ou gyrobroyage.

Ces aménagements linéaires sous des lignes à moyenne/haute tension, sur des largeurs de 40/60 mètres en moyenne sont particulièrement bien fréquentés par la faune sédentaire et migratrice. En témoignent, les nombreux indices de présence de lièvres, chevreuils, et les observations in situ.

L'entretien annuel ou bisannuel réalisé en fin d'été, ménage la végétation herbacée et respecte le cycle de reproduction des espèces.

CONVENTION SNCF RÉSEAU

OBJECTIFS:

Devenue l'emblème des zones humides des Landes, la population nicheuse de Cigogne blanche ne cesse de croître depuis son implantation dans les années 1980. À tel point que sa présence sur les infrastructures ferroviaires pose aujourd'hui problème, amenant SNCF réseau et la FDC40 à conventionner dès 2016 pour :

- → Réaliser le recensement des nids de Cigogne blanche sur la portion Saubusse/ Rivière/Mées/Angoumé
- → Proposer une compensation des nids déplacés

4 COMMUNES

+70

RESULTATS:

Dans sa logique d'amélioration du réseau ferroviaire sur la voie Bordeaux/Bayonne, SNCF réseau s'est appuyée sur la FDC40 en tant que gestionnaire historique des barthes de l'Adour pour le suivi et la mise en oeuvre de la compensation liée au déplacement de nids d'espèce protégée. Initialement prévus en 2022, les délais de compensation s'étant considérablement allongés, la FDC40 poursuit ses suivis annuels dans l'attente du remplacement des ogives et de l'installation des nids de compensation.

ECO-CONTRIBUTION

Collaboration des chasseurs landais avec enedis depuis 8 ans...

OBJECTIFS:

Dans le cadre de la sécurisation du réseau électrique – dépose de nids gênants sur poteaux électriques :

- → Préciser les modalités de partenariat entre ENEDIS et la FDC40 pour l'équipement de plateformes de reproduction de substitution pour la cigogne blanche conformes aux obligations de l'électricien (dossier DREAL)
- → Réaliser le suivi des nids ainsi équipés en collaboration

7
COMMUNES CONCERNÉES
PAR LA POSE DE POTEAUX
+ PLATEFORMES DE
SUBSTITUTION SITUÉES

3 500€
ENVIRON PAR IMPLANTATION
DE SUBSTITUTION PRIS EN
CHARGE PAR ENEDIS

RESULTATS:

Forte de son expertise et de ses engagements, la FDC40 contribue activement non seulement à la gestion conservatoire des milieux naturels mais également à la mise en oeuvre de la cohabitation lorsque les intérêts humains et naturels se télescopent.

CONVENTION AVEC LE MONDE DE L'ENSEIGNEMENT

La FDC40 entretient depuis de nombreuses années un lien étroit avec les écoles, collèges et lycées, notamment au travers des stages et interventions réalisées auprès des élèves. Cette collaboration a récemment été formalisée par la signature d'une convention, c'est par exemple le cas du lycée agricole de Saint-Palais (64) afin de :

- $\, {\scriptstyle \rightarrow}\,$ Favoriser des passerelles entre le milieu professionnel et les structures d'enseignement
- → Permettre une meilleure adéquation de la formation aux besoins réels, par une meilleure connaissance des attentes.
- → Développer des expériences pour les étudiants et favoriser leur insertion professionnelle

FORMATION PIÉGEAGE PAR AN AU LYCÉE DE SABRES (40)

7 STAGIAIRES EN 2022 PLUSIEURS
DIZAINES
D'INTERVENTIONS EN CLASSE ET SUR
LE TERRAIN AUPRÈS DES SCOLAIRES ET
ÉTUDIANTS



CONVENTION CPIE

Le CPIE Seignanx Adour et la FDC40 oeuvrent ensemble à la préservation et à la valorisation du patrimoine naturel Landais depuis 1995. Cela se traduit aussi bien sur des aspects techniques qu'éducatifs.

Au regard de l'implication de la FDC40 dans la création de l'association et dans un objectif de moderniser cette collaboration mutuelle, les deux structures ont redéfini en 2022 les contours de leur convention historique.

- → Sensibilisation à l'action du monde cynégétique en faveur des zones humides et plus largement aux milieux naturels
- → Valorisation pédagogique et grand public de la réserve de LESGAU
- → Assurer les suivis naturalistes des sites par le CPIE
- → Fluidifier l'organisation et le transfert des données issues des suivis des sites du réseau fédéral.

Historiquement, la FDC40 est une pierre angulaire dans la création du CPIE dans les années 1990.



Initialement imaginé pour assurer la valorisation pédagogique des scolaires et grand public, le CPIE apparaît aujourd'hui non seulement comme un partenaire solide dans la mise en valeur de l'action de la FDC40 mais également dans l'appui naturaliste dans le cadre des suivis écologiques des sites de la fédération.

11 ANIMATIONS

PERSONNES TOUCHÉES (GRAND PUBLIC, SCOLAIRES, ÉTUDIANTS, ...)

10 SUIVIS NATURALISTES PAR AN SUR SITES FDC40 ENVIRON



MISSIONS & PROJETS

sensibilisation auprès du grand public. Ils sont régulièrement utilisés par la FDC40 comme support à de nombreuses animations grand public ou bien à titre pédagogique avec les écoles, collèges, lycées ou facultés.

Ces sites, en plus de leur importance écologique, ont un rôle certain dans la

Cette expertise légitimise la place de la FDC40 dans les politiques publiques environnementales:

- → Participation à la déclinaison départementale de la Stratégie Nationale des Aires Protégées
- → Siège dans les différentes instances départementales et régionales en tant qu'Association de Protection de l'Environnement

CONTRIBUTION DES CHASSEURS LANDAIS A LA RECYCLAGE CARTOUCHES **GESTION DES ESPACES NATURELS**

OBJECTIES:

- → Structurer et valoriser un réseau d'espaces naturels protégés par les chasseurs via la maitrise foncière par acquisition
- → Maintenir des activités cynégétiques compatibles avec les enjeux de préservation de la biodiversité sur les aires protégées
- → Contribuer et accompagner les politiques publiques liées à la gestion d'espaces protégés

SITES EN GESTION

+ 2 000 **HA DE ZONES HUMIDES**

20% CONSEIL RÉGIONAL. 20% CONSEIL DÉPARTEMENTAL **20% AUTO-FINANCEMENT**

RESULTATS:

Le maillage de sites offre à la FDC40 une échelle de gestion et d'observation optimale qui permet le suivi de nombreuses espèces (oiseaux d'eau, rapaces, insectes, amphibiens...), ainsi qu'un suivi de l'état de la biodiversité.

Chaque site bénéficie de l'expertise naturaliste de la FDC40, sur lesquels le personnel technique assure certains suivis et délèque la mise en place de protocoles plus spécifiques. La réalisation régulière d'inventaires permet de dégager les tendances évolutives du milieu afin d'adapter la gestion qui en est faite. A ce titre, la FDC40 avait initié en 2015 un important travail de rédaction de plans de gestion assurant la visibilité sur les actions. A ce jour, 80% des sites sont pourvus et le restant est planifié sur les deux prochaines années.

Issue d'une prise de conscience générale, le recyclage des cartouches mis en place depuis 2017 émane d'un souhait de proposer, une fois encore, à l'usager de la nature qu'est le chasseur, la possibilité de réaliser un geste éco-citoven en se souciant du devenir des douilles résultantes de l'action de chasse.

OBJECTIFS:

- → Inscrire durablement la pratique de la chasse dans les circuits d'économie circulaire
- → Proposer aux chasseurs une alternative aux ordures ménagères

COLLECTÉES ANNUELLEMENT

DOUILLES COLLECTÉES PAR AN ENVIRON

RESULTATS:

Malgré un rythme de croisière tout à fait respectable avec en moyenne 1,2T recyclées chaque année, la FDC40 demeure persuadée qu'il est possible d'accroître la participation.

Actuellement à sa charge financière, des perspectives en 2023 laissent envisager un partenariat expérimental avec ECOLOGIC, éco-organisme agréé depuis janvier 2022 pour la collecte et le recyclage des articles de sport et de loisirs, dont les cartouches de chasse et de tir sportifs. Ce dernier étant financé par la part reversée de la vente de chaque article de chasse (vêtement, munitions, ...), ce transfert de charge doit permettre d'optimiser le recyclage.

ANIMATION NATURA2000 BARTHES DE L'ADOUR

→La FDC40 ayant largement contribué à l'élaboration du Document d'Objectif (DOCOB) de la ZPS des Barthes de l'Adour, est depuis 2016, co-animatrice du site groupé de la ZPS et de la ZSC des Barthes de l'Adour avec le CPIE Seignanx & Adour et Barthe Nature. Plus récemment, ces 3 structures se sont rapprochées du syndicat de rivière Adour-Midouze et de la Fédération départementale de pêche pour reprendre également l'animation technique du site Adour. Ce ne sont donc pas moins de 3 sites Natura 2000 dans lesquels la FDC40 apporte son concours d'expertise environnementale.

OBJECTIFS:

- → Maintenir des activités cynégétiques compatibles avec les enjeux de préservation de la biodiversité sur les aires protégées
- \rightarrow Contribuer et accompagner les politiques publiques liées à la gestion d'espaces protégés
- → Intervenir pour une gestion cohérente des espaces naturels en assurant le maintien de tous les usages
- → Conserver les zones indispensables à la réalisation des cycles de la faune sauvage : alimentation, reproduction et halte migratoire pour les espèces migratrices.

5 STRUCTURES EN CO-ANIMATION TECHNIQUE

15 000
HA AU COEUR DES BARTHES DE L'ADOUR ET DES LUYS

45 COMMUNES 16 HABITATS ET
47 ESPÈCES
D'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE

125

EXPLOITANTS SOUS MAEC POUR 1880 HA

5 CONTRATS N2000

RESULTATS:

Cette première année de co-animation à 5 structures, inédite en la matière, traduit un engouement local d'investissement dans la protection, la gestion et la valorisation de notre patrimoine landais. Cette dynamique est notamment permise par une complémentarité des structures du collectif ayant permis de lancer de nombreux projets en 2022 et ouvrant de belles perspectives pour 2023.

PROGRAMMES HAIE

Consciente des enjeux que représentent l'absence de haie sur la biodiversité, la FDC40 a depuis 5 ans engagé une réflexion visant à promouvoir une politique de reconstitution de haies champêtres, dans le but de répondre à l'échelle d'un territoire à différents objectifs dont les principaux portent sur la ressource et la qualité de l'eau, les services agroenvironnementaux, le paysage et la biodiversité ordinaire.

Pour cela, la FDC40 porte aujourd'hui 2 dossiers de subvention : l'un de plantation de haie, l'autre de Régénération Naturelle Assistée devant permettre de favoriser la repousse de la végétation naturelle en ne pratiquant qu'un entretien régulier et sélectif afin de reconstituer une végétation arbustive diversifiée naturelle.

Après expertise et étude de faisabilité par la FDC40, elle intervient à hauteur de 100% des frais et dépenses, dont l'objectif étant de ne devoir rien coûter au pétitionnaire.

70%

DE PERTE DE HAIES DEPUIS 1950 EN FRANCE

EN 2022

LA FDC40 C'EST:

- → 5KM/AN DE HAIES PLANTÉES
- → 5 ÉCOLES PRIMAIRES
- → 220 ÉLÈVES SENSIBILISÉS À LA NATURE ET AUX RÔLES D'UNE HAIE
- → 90 000€ DE BUDGET ALLOUÉ AUX HAIES

RESULTATS:

La tâche est immense mais c'est la multiplicité des actions qui permettra de recréer le réseau bocager d'antan, favorable à la biodiversité.

Le projet cofinancé par un programme européen (LEADER), par la Région Nouvelle- Aquitaine ainsi que par la FDC40 est prévu jusqu'à fin 2023 sur le Pays Adour Chalosse Tursan : 6 communautés de communes, 151 communes. Le second dossier de financement permis par l'éco-contribution assure une intervention de la FDC40 sur le reste du département.



ADDICHASSE

OBJECTIFS:

- meilleures conditions possibles.
- → Maintenir le principe de « chasse populaire » en accueillant des chasseurs extérieurs à des prix adaptés
- → Faciliter également l'accueil de jeunes chasseurs.
- → Contribuer au développement économique rural par l'accueil cynégétique.

ACCA PARTENAIRES

CHASSEURS EN MOYENNE ACCUEILLIS PAR AN (97% EXTÉRIEUR AU **DÉPARTEMENT**)

OFFRES DE CHASSE

+3 000 **CHASSEURS DEPUIS** LE LANCEMENT DU **DISPOSITIF**

RESULTATS:

Après 10 années de fonctionnement l'intérêt de l'outil ADDI-CHASSE n'est plus à démontrer. Ce système est une aubaine pour les territoires en quête de nouveaux adhérents et inversement pour le chasseur en quête de territoire. Cette mise en relation, indispensable aujourd'hui pour nos territoires, est une première réponse à la diminution des chasseurs dans nos campagnes landaises.

ADDI-CHASSE est avant tout un outil d'échange cynégétique, en s'ouvrant aux chasseurs extérieurs, les ACCA adhérentes permettent de faire découvrir leurs pratiques, leurs biotopes, leurs traditions.

L'accueil de plus de 3 000 chasseurs extérieurs ces 10 dernières années, n'est pas sans incidence sur le tissu économique local. Entre la location du gîte pour l'hébergement, l'achat de produit régionaux, la restauration et bien sûr la carte de chasse de l'ACCA. le budget moyen d'un chasseur ADDICHASSE est d'environ 2000€ pour une semaine de chasse dans les LANDES. Pour les ACCA, cette retombée économique pour 2022 est de 57 720€.

DÉCHETS DE VENAISON

OBJECTIFS:

- → Aider les ACCA à réaliser les plans de chasse dans les → Proposer des solutions pour la gestion et le traitement des déchets de venaison
 - → Adapter un système de traitement aux contextes et enjeux locaux
 - → Encourager la prise de compétence par les collectivités pour ne pas incomber aux ACCA

T/AN DE DÉCHÊTS **ISSUS DE MISSIONS DE SERVICE PUBLIC**

DU TERRITOIRE EST À L'ÉTUDE

DU TERRITOIRE EST DOTÉ D'UN SYSTÈME DE COLLECTE ET DE **TRAITEMENT**

17% **DU TERRITOIRE EST EN RÉFLEXION**

RESULTATS:

La FDC40 accompagne depuis quelques années les collectivités territoriales dans la prise en compte de l'enieu de la gestion des déchets de venaison en lien direct avec l'activité de régulation du grand gibier sur le département. En effet, de cette mission d'intérêt général confiée aux chasseurs découle une problématique grandissante, que faire des déchets de venaison?

Par le passé, cette question n'avait pas réellement de sens au vu des faibles quantités générées, or avec l'augmentation exponentielle du grand gibier dans les Landes, cette problématique devient un enjeu sanitaire maieur.

Des initiatives locales avaient émergé dans ce sens et la FDC40 a souhaité étendre ces dispositifs au département en se positionnant comme partenaire technique. Les contextes locaux étant très différents, il a été décidé de travailler à l'échelle des communautés des communes, qui de plus ont souvent la compétence en matière de gestion des déchets sur le territoire.

Aujourd'hui, plusieurs systèmes de fonctionnement sont opérationnels avec de très bons retours des présidents d'ACCA. Il reste encore à développer ce travail dans certaines communautés de communes.

COMMUNICATION

L'expérience montre que la réalisation d'animations reste un bon moyen de communiquer et de faire connaître les actions, ainsi que la pratique de l'activité cynégétique et son intérêt. Pour cela la FDC40 s'entoure de partenaires ancrés au territoire et réalise également nombre d'animations en interne orientées vers le grand public et les scolaires.

OBJECTIFS

- → Valoriser l'apport de l'activité cynégétique à la biodiversité
- → Faire découvrir les différents modes de chasse

+500 000

VUES SUR LES CONTENUS DES RÉSEAUX SOCIAUX

RESULTATS

Le grand public, les scolaires ou encore les étudiants sont donc généralement invités à visiter la trentaine de sites gérés par la fédération afin d'y appréhender les notions d'écosystème, de milieux, de migration... Cette année 2022 se marque par une volonté de pouvoir suivre les manifestations locales. La FDC40 était entre autres présente notamment au Salon de la Bécasse de Mont-de-Marsan, à la Fête du Chien courant à Ousse-Suzan ainsi qu'à la grande foire de cette dernière.

Il n'en demeure pas moins que consciente des enjeux que représentent la communication, la FDC40 cherche continuellement à se perfectionner dans ce secteur.

Dans la continuité de la stratégie initiée en 2020, la FDC40 a notamment travaillé avec des sociétés de médias d'actualités et de créateur de contenu comme NEO, premier média social de la proximité et des territoires, sur la chasse de la palombe au filet.

SOUTIEN ET COORDINATION DES ACCA

Nouvelles compétences des fédération issues de la réforme de la chasse, la loi du 24 juillet 2019 confirme l'engagement de la FDC40 auprès de ses adhérents :

- → Interlocuteur unique des ACCA en termes de gestion administrative (réserves, oppositions, mise à jour des territoires, ...)
- → Gestion des plans de chasse
- → Conseil et encadrement des missions d'aménagement, de repeuplement, de piégeage, de gestion des réserves, d'appui administratif

+3 000

HEURES DE TRAVAIL DU SERVICE TECHNIQUE SUR CONSEILS ET EXPERTISES TECHNIQUES AUX ACCA +650
TERRITOIRES (ACCA ET PRIVÉS)

La FDC40 oriente une partie de son budget comme retombée directe sur le terrain et les chasseurs. Les ACCA sont soutenues financièrement par la Fédération à l'aide de 2 types de subventions : les actions cynégétiques et les points d'encouragement à la gestion.

SUBVENTIONS À L'ACTION CYNÉGÉTIQUE

OBJECTIFS

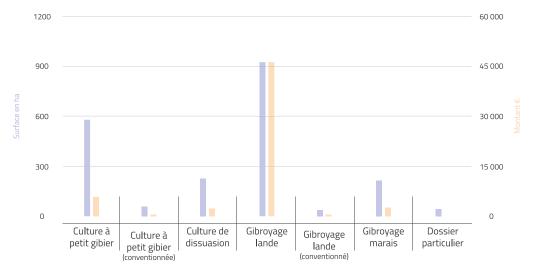
- → Soutien des adhérents dans les démarches d'aménagement et d'amélioration du territoire.
- → Inscrire durablement l'activité cynégétique comme acteur incontournable du développement des territoires et de la protection de la biodiversité.
- → Assurer un relais indispensable de l'action fédérale par une gestion cohérente et une valorisation de la plus-value cynégétique pour l'environnement.

124
ACCA, 1 ASSOCIATION (ACGELB),
1 GIC ET 1 TERRITOIRE PRIVÉ
ONT BÉNÉFICIÉ DE SUBVENTION
FÉDÉRALES

114 448€

REDISTRIBUÉS AUX TERRITOIRES





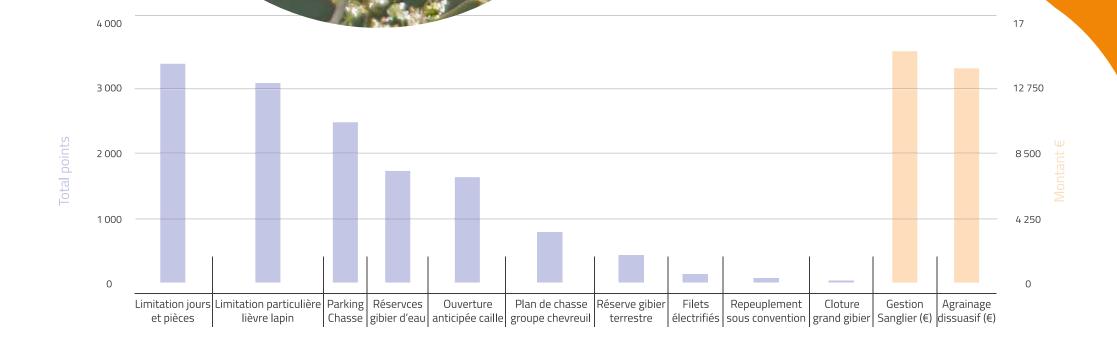
ENCOURAGEMENTS À LA GESTION

OBJECTIFS

- → Aider au financement d'actions qui vont dans le sens de la gestion durable du territoire de chasse et de la faune sauvage
- → Octroyer un certain nombre de points donnant droit à une subventior fédérale

230
ACCA ET 1 TERRITOIRE
PRIVÉ ONT BÉNÉFICIÉ DE
SUBVENTIONS FÉDÉRALES

14 915
POINTS ATTRIBUÉS
118 365€
REDISTRIBUÉS AUX
TERRITOIRES





L'action en faveur des milieux est une part importante des actions de l'équipe fédérale, face à un territoire qui a subi et subit toujours des mutations importantes. L'action des chasseurs en faveur de la préservation de sa richesse est primordiale pour la chasse, pour le paysage et pour l'intérêt général. Retour sur la saison 2021/2022 en quelques chiffres :

SANGLIER	PRÉLÈVEMENTS BATTUES ACCA	NOMBRE DE BATTUES ACCA	PRÉLÈVEMENTS ADMINISTRATIFS		NOMBRE DE BATTUES MOIS DE MARS	PRÉLÈVEMENTS AFFÛT
	10 056	5 036	1 805	2 158	950	2 833

CHEVREUIL	NOMBRE DE BATTUES	PRÉLÈVEMENTS	PRÉLÈVEMENTS TIR D'ÉTÉ
	2 699	13 697	2 938

CERF	NOMBRE DE BATTUES CERF ET BICHES	PRÉLÈVEMENTS CERF	PRÉLÈVEMENTS BICHES
	1 248	570	678

Bécasse

Prélèvements comptabilisés dans les Landes (source retour carnets) : 25 504

Gibier d'eau

7 principales espèces prélevées :

NUITS CHASSÉES	SARCELLE D'HIVER	CANARD SOUCHET	CANARD COLVERT	CANARD SIFFLEUR	CANARD CHIPEAU	CANARD PILET	OIE CENDRÉE
13 328	6 029	1 997	1 166	711	578	563	271



LE GRAND GIBIER

Les populations de grand gibier sont scrupuleusement suivies dans le cadre des missions de gestion de la faune sauvage conférées à la FDC40. Une batterie d'indicateurs sont interprétés chaque année afin d'obtenir une connaissance fine des tendances évolutives des populations :

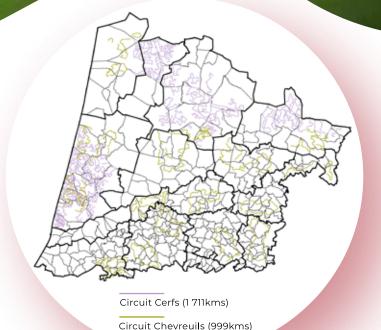
→ L'Indice Kilométrique Nocturne (IKN): Il s'agit d'identifier un indice d'animaux au kilomètre à partir de circuits de comptages répétés annuellement, au phare la nuit, en parcourant tous les types de milieux sur les différents massifs. C'est l'évolution de cet indice qui permet d'analyser les composantes des populations.

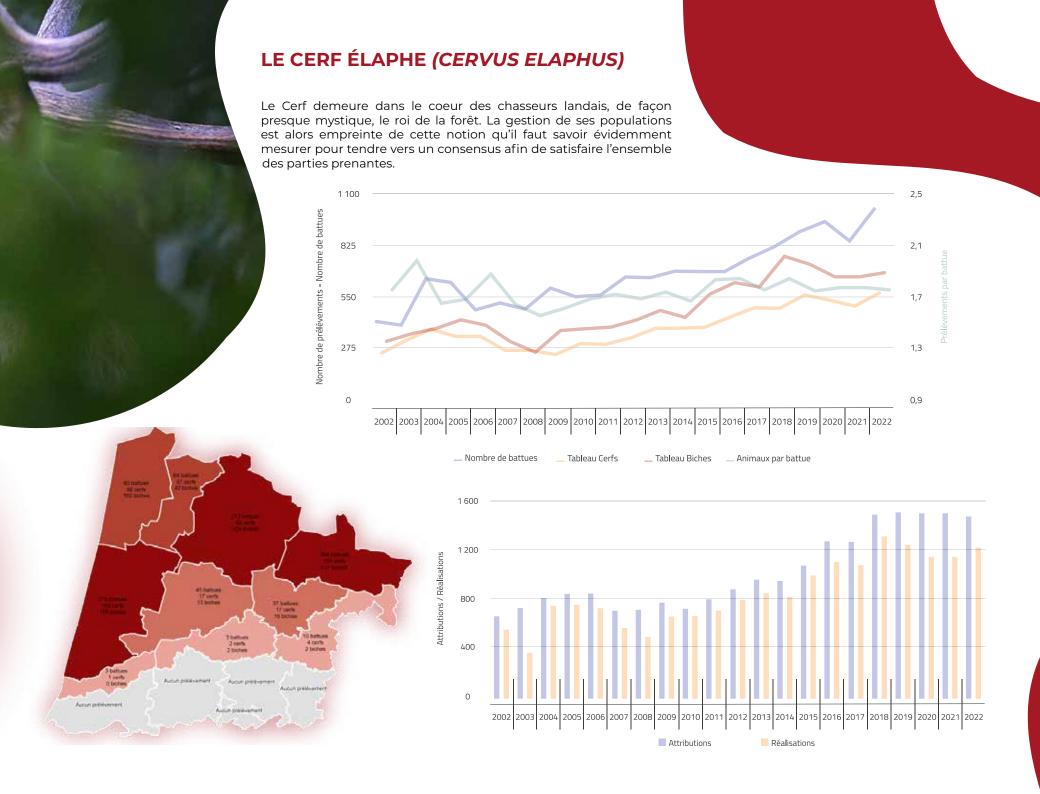
- → L'analyse des carnets battue et le contact avec les détenteurs de droits de chasse : Chaque année l'analyse du nombre moyen de prélèvements par battue ou la vitesse de réalisation sont autant d'indicateurs qui permettent d'analyser l'évolution des populations de cervidés.
- → Le suivi en temps réel des dégâts : Le suivi des dégâts agricoles (et éventuellement forestiers) permet d'obtenir une information ponctuelle sur la teneur d'une population et de son impact. Il s'agit d'un complément aux autres indicateurs qui permet de distiller des informations très ponctuelles et de réagir rapidement.



Jean-Pierre RIMONTEIL, Vice-Président de la FDC40, Président ACCA Parentisen-Born, Président de la Commission Plan de chasse :

« La compilation de ces indices et leurs analyses permettent la présentation d'un plan de chasse rigoureux et adapté en Commission où sont représentés l'ensemble des partenaires du monde agricole et forestier. Ceci en vue de proposer des plans de chasse qui respectent l'équilibre agro-sylvo-cynégétique et qui conviennent aux propriétaires forestiers, leurs représentants ainsi qu'aux chasseurs, en charge de l'accomplissement de ces derniers. »

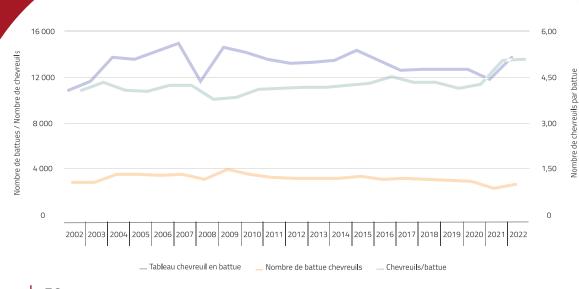


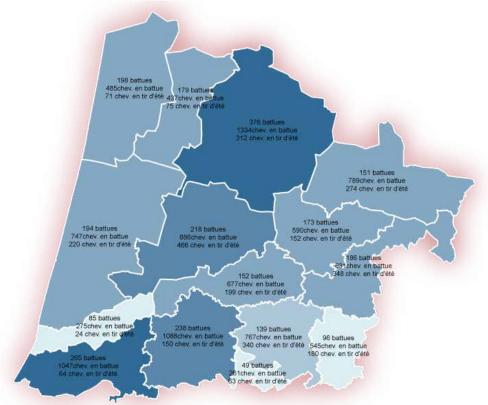


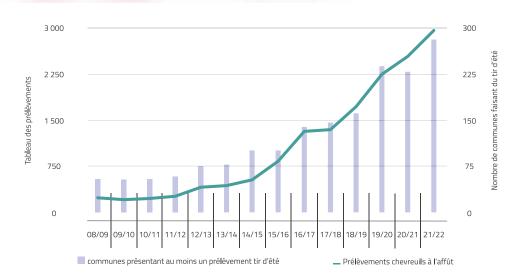
LE CHEVREUIL (CAPREOLUS)

Rappelons que depuis 2008, sa gestion s'organise via un plan de chasse triennal. Le nombre de chevreuils prélevés en battues sur le département reste important. On note une légère diminution du nombre de battues et du nombre de prélèvements en battue pouvant s'expliquer par une plus en plus large contribution des tirs d'été en ouverture anticipée à la réalisation des plans de chasse.

Les ACCA se tournent de plus en plus vers ces pratiques pour se libérer du temps au profit de la régulation des nuisibles, notamment du sanglier. Depuis son instauration, les prélèvements en ouverture anticipée n'ont cessé d'augmenter atteignant aujourd'hui plus de 15% du plan de chasse. Et si le tir d'été se pratique majoritairement en été, cet abus de langage prévoit la possibilité de chasser à l'affût durant toute la période de chasse et demeure une alternative aux battues en zone urbanisée.



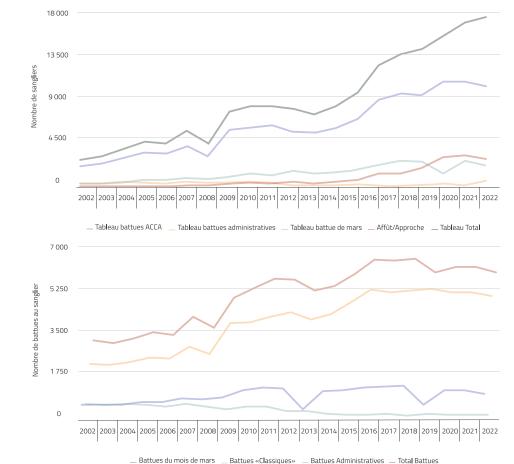




LE SANGLIER (SUS SCROFA)

Caractérisé par son incroyable capacité d'adaptation, la gestion du sanglier est aujourd'hui un sujet qui cristallise au-delà des frontières départementales, nationales, européennes...

En raison de son assolement très particulier, unique en France, les conséquences des forts noyaux de populations sont rapidement problématiques dans les Landes. Une agriculture uniforme et à forte valeur ajoutée, une pinède pauvre en nourriture forestière, obligent une gestion en flux tendu des populations et contrairement au cervidé, l'application de protocole de suivis est difficile chez le sanglier de par ses caractéristiques comportementales. Seule l'analyse des prélèvements, à postériori, permet d'identifier les tendances d'évolutions.



ARE between 266 sum Of sang a raffir 501 sang 4

4 sang a rumas

191 batues

225 sang en better 225 sang à l'affot

474 sang, en battu

51 sang a rattot .415 sang en bab.

285 sang, en better 19 sang à l'affic

BILAN GRAND GIBIER 2022



12 000	
9 000	
6 000	
3 000	
0	2002 2003 2004 2005 2006 2007 2008 2009 2010 2011 2012 2013 2014 2015 2016 2017 2018 2019 2020 2021 2022
	Battues cerf Battues chevreuil Battues sanglier Nombre total de battues (hors renard)

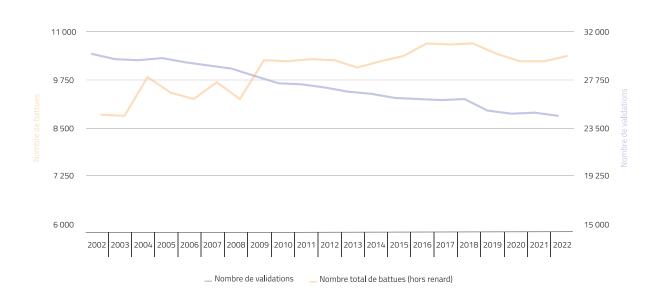
ESPÈCE	NOMBRE DE BATTUES	TABLEAU BATTUES	TABLEAU TOTAL
Sanglier	6 032	12 848	16 852 (+938 sangliers par piégeage du 01/07/2021 au 30/06/2022)
Chevreuil	2 699	10 759	13 697
Cerf	1 017	1 248	1 248
Renard	891	1 542	4 191 avec le piégeage

A noter une diminution du nombre de battues (-3,8%) en lien probablement avec l'augmentation du nombre de battue aux cervidés (+16%).

Par ailleurs, le bilan d'une année complète de piégeage présente un tableau de 938 prises.

Les enjeux sylvicoles et agricoles sont pleinement pris en compte au travers d'une pression de chasse sur le grand gibier qui demeure importante dans notre département mais ne doit pas occulter une dure réalité qui se trame depuis quelques années maintenant, avec une population de chasseurs vieillissante dont les capacités ne sont pas illimitées. Il convient de rappeler que les chasseurs restent des bénévoles pour lesquels il est demandé de remplir

des missions de service public. Leur engagement sur le territoire est immense mais devant faire face à de nouveaux enjeux, notamment sécuritaire en lien direct avec une cohabitation parfois inédite des usages et un contexte sociétal défavorable. La demande incessante d'augmenter la pression de chasse devient de moins en moins recevable et la FDC40 espère que le considérable effort humain porté depuis ces dernières années n'entrainera pas une rupture sur la sociologie des chasseurs.





LES MIGRATEURS TERRESTRES



Bernard BAYLE, Président de l'Association Landaise des Chasseurs de Gibier d'Eau, administrateur à la FDC40 et président de la commission Petits gibiers et Migrateurs :

« Le gibier migrateur terrestre représente un enjeu patrimonial et culturel majeur inscrit dans l'ADN du nemrod landais. Dans le sud-ouest, site important de halte migratoire et d'hivernage, les chasseurs doivent faire valoir leur expertise sur ces espèces. Des moyens techniques sont déployés par la FDC40 pour obtenir une connaissance fine de ces espèces,

garante d'une gestion durable, et des partenariats sont établis avec d'autres fédérations départementales ou structures comme le GIFS Palombe. ».

Dans le cadre du suivi des principaux migrateurs terrestres, la méthodologie utilisée correspond à des méthodes standard reconnues. Elles se déclinent ensuite dans leur application et dans leur technicité pour s'adapter au contexte de l'espèce et du milieu concerné. Les deux principales méthodes de suivi des oiseaux migrateurs sont les comptages et le baguage.

LA PALOMBE (COLUMBA PALUMBUS)

Le Pigeon ramier, communément appelé Palombe dans le Sud-Ouest fait l'objet de toutes les convoitises comme en témoigne la multiplicité des stratagèmes élaborés pour la capturer.

Le suivi de cette espèce se fait en deux temps :

- → EN MIGRATION par les comptages aux cols et en plaine avec des observations du réseau de chasseurs en palombières, qui renseignent les vols vus lors de la chasse.
- → EN HIVERNAGE par un réseau de bénévoles chasseurs couplé aux observations du service technique de la FDC40

Une grande partie de ces travaux sont réalisés dans le cadre du Groupement d'Investigation sur la Faune Sauvage (GIFS) palombe dont le rôle de cette structure associative regroupant 13 Fédérations du Sud-Ouest (Midi Pyrénées et Nouvelle-Aquitaine) est basé sur l'acquisition de connaissances de l'espèce (suivi de populations, études génétiques, ...) pour pérenniser les actions engagées sur la palombe.

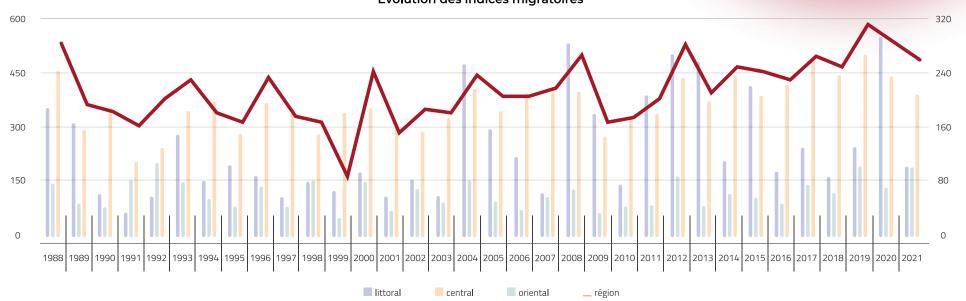








Évolution des indices migratoires



SUIVI DE LA MIGRATION

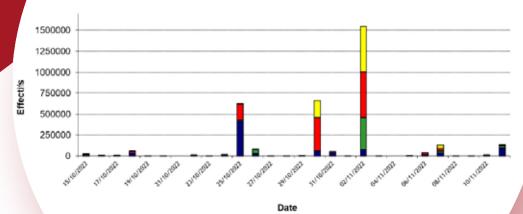
AUX COLS - 2022

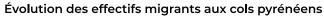
4
POSTES D'OBSERVATIONS
DEPUIS 1999
→ URRUGNE, SARE, BANCA ET
ARNÉGUY

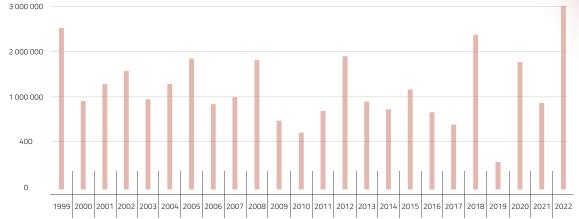


Bilan des effectifs rencensés en migration sur les cols pyrénéens en 2022

■Urrugne ■Sare ■Banca □Arméguy









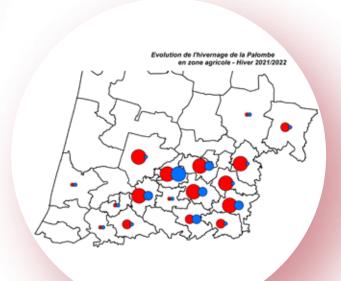
SUIVI DE L'HIVERNAGE

70
SITES DE COMPTAGE
RÉALISÉS EN PARTIE PAR LES
TECHNICIENS FÉDÉRAUX ET EN
MAJORITÉ PAR UN RÉSEAU DE
CORRESPONDANTS

235 000
PALOMBES EN HIVERNAGE
DANS LES LANDES

La FDC propose régulièrement des alternatives visant à préserver au mieux les ressources alimentaires de la faune sauvage sur les espaces agricoles en période hivernale. Les mesures les plus efficaces consistent, après récolte (ex: maïs), à travailler le moins possible les sols et à recourir, lorsqu'il est obligatoire d'implanter un couvert hivernal (ex: zone vulnérable), au semis direct.

Ces comptages s'intègrent aux travaux réalisés à l'échelle du GIFS.







L'ALOUETTE DES CHAMPS (ALAUDA ARVENSIS)

L'Alouette des champs, traditionnellement chassée aux matoles et aux pantes dans le département des Landes, pâtit ces dernières années d'attaques incessantes ne permettant la réalisation complète de saison de chasse. Cette année 2022 fût du même acabit alors où en sommes-nous, est-ce le dernier grand combat des chasses traditionnelles ?

Un communiqué du Conseil d'Etat du 21 octobre 2022 signait pour la deuxième année consécutive la fin prématurée de la saison de la chasse dérogatoire aux engins de l'alouette des champs dans 4 départements du Sud-Ouest. A grands coups de buzz médiatiques, on aurait pu croire pendant quelques jours que la France, subissait un séisme juridique...

Mais de quoi et de qui parle-t-on ? Pourquoi la « Chasse » et en particulier les chasses dites traditionnelles (sans fusil) sont-elles systématiquement en proie à des couvertures médiatiques hors normes dans notre pays ?

Retour sur 30 années de lutte entre ce qui peut paraître aujourd'hui comme une nouvelle croisade envers les derniers dépositaires d'une culture rurale basée sur l'interconnexion avec l'animal, magnifié dans les contrées lointaines, abominée sur nos territoires.

Ancrées de manière immémoriale et ininterrompue ces « petites chasses » de pays, regroupant tout au plus quelques centaines de pratiquants, ont toutes ou presque été codifiées et légalisées en France en 1989. Il s'agissait d'autoriser des captures de certaines espèces dont l'Alouette des champs, avec des moyens et méthodes autres que le fusil de chasse. Ces textes s'appuyaient sur une Directive Européenne, qui édictent encore de nos jours les préceptes de la chasse dans l'Union Européenne. Ces textes et donc ces pratiques ont toutes vécu tout en évoluant notamment au regard des quotas de capture jusqu'en 2018 où les associations One Voice et la LPO attaquent les arrêtés millésimés autorisant uniquement les quotas de capture à la Glu. Et c'est à la suite d'une série de contentieux que le Conseil d'Etat réalise un revirement de jurisprudence, considérant désormais que ces pratiques, du moins la manière dont sont rédigés les arrêtés Français ne répondent plus aux objectifs de protection des oiseaux imposés par la Directive. Il faut bien identifier ce revirement sur la Glu comme

l'élément majeur de déstructuration actuel de nos chasses culturelles, y compris de la chasse de l'alouette des champs.

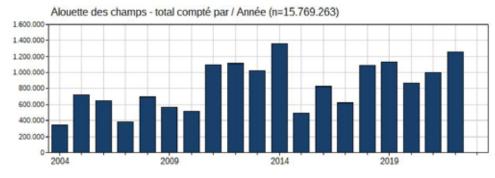


Sébastien MENAUT, Vice-Président de la FDC40, Président ACCA Onesse-et-Laharie :

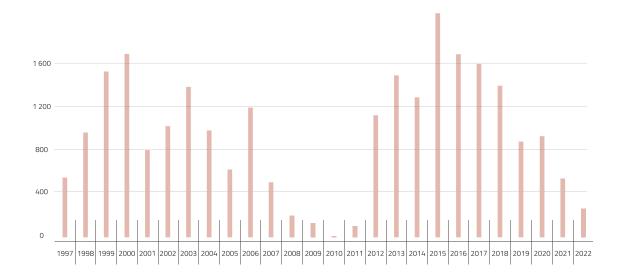
« Durant le printemps 2022, un imposant travail de réécriture de la totalité du texte cadre permettant la pratique de la chasse aux pantes et aux matoles pour l'alouette des champs a permis de représenter des textes novateurs juridiquement. Pour autant, le Conseil d'Etat a tranché dans l'urgence en suspendant la pratique en octobre 2022, juste quelques jours après le début de la

migration. Insistons sur le fait que les tendeurs Landais avaient pris à bras le corps la nouvelle réglementation en acceptant une déclaration en ligne et en temps réel des prises via une application dédiée « chassadapt », technique sûre et unique. Le jugement au fond doit intervenir courant 2023. »

L'axe technique et scientifique est une composante essentielle des travaux de la FDC40. Les études menées sont indissociables à la défense des intérêts des chasseurs dont l'apport d'éléments scientifiques témoigne de l'engagement des Fédérations dans les suivis des espèces. La FDC40 maintient ses programmes de suivi pour assurer la collecte de données. Dans la continuité de la collaboration avec l'ALCAP (Association Landaise de Chasse à l'Alouette aux Pantes), et, depuis 2012 avec les fédérations de Gironde, du Lot-et-Garonne et des Pyrénées-Atlantiques, la FDC40 travaille sur la migration de l'Alouette des champs par baguage et suivi des prélèvements.



Source: Trektellen.nl



ÉTUDE GÉNÉTIQUE

1 171
ÉCHANTILLONS DE PLUMES CAUDALES
199
OISEAUX ENTIERS PRÉLEVÉS

10 ANS D'ANTÉRIORITÉ

Le faible baguage de cette année 2022 ne doit pas laisser imaginer une baisse des effectifs . L'Alouette des champs demeure une espèce pleine de mystère. Alors même que nombreux sont ceux pensant que les populations s'effondrent, force est de constater que les effectifs migrants comptabilisés au nord de l'Europe témoignent d'une augmentation constante depuis 2020. Ce constat est partagé par des observations de terrain faisant état d'une très belle migration diurne dont les pantayres n'auront malheureusement pu profiter longtemps, et une migration nocturne très faible.

2022 se veut novatrice puisqu'un travail antérieur de collecte de plumes initié dès la saison 2013, a permis de transmettre suffisamment d'éléments pour entamer un travail génétique devant permettre d'identifier l'origine des contingents transitant par le département des Landes.

LES OISEAUX D'EAU

Dans le cadre de sa politique zones humides, la FDC40 oeuvre à la réhabilitation et la gestion active de sites en zones humides constituant ainsi un arsenal d'actions en faveur des oiseaux d'eau et de leurs habitats et réalise annuellement des suivis spécifiques basés sur des comptages à date fixe sur ce réseau de sites par suivis des populations correspondant aux relevés hivernaux d'Indices Ponctuels d'Abondance (IPA).



OBJECTIFS

- → Augmenter les capacités écologiques des sites de la FDC40
- → Améliorer les connaissances des oiseaux d'eau en raison de l'intérêt patrimonial et cynégétique de ces espèces qu'elles soient de statut gibiers ou protégées
- → Appréhender l'efficacité de la gestion réalisée par la FDC40 sur ses sites

RÉSULTATS

Le service technique aidé de bénévoles réalise ces opérations de comptage. C'est ensuite la comparaison dans le temps et par grandes entités territoriales qui permet de réaliser le suivi de ces espèces.

Les oiseaux d'eau représentent un patrimoine naturel et cynégétique important pour notre département et les sites de la FDC40 constituent un réseau de zones humides particulièrement favorable à l'accueil de ces espèces d'oiseaux, protégées ou non. La gestion de sites en zones humides constitue une action forte et importante de la FDC40 qui oeuvre chaque année un peu plus en faveur des milieux et des zones humides notamment, pour accroître les potentialités d'accueil de chaque site, en faveur de la biodiversité dans son intégralité.

L'augmentation du nombre d'espèces hivernantes sur les sites de la Fédération est une récompense de nombreuses années d'efforts et de passion.

TOUS LES 15

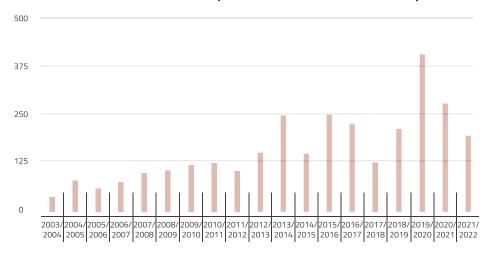
DE CHAQUE MOIS, DE NOVEMBRE À MARS

20 ANS DE SUIVIS

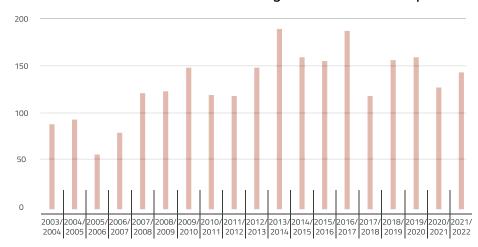
+100
ESPÈCES D'OISEAUX IDENTIFIÉES

43 SITES SUIVIS

Evolution des effectifs de spatule blanche sur les sites comptés



Evolution des effectifs de Grande aigrette sur les sites comptés

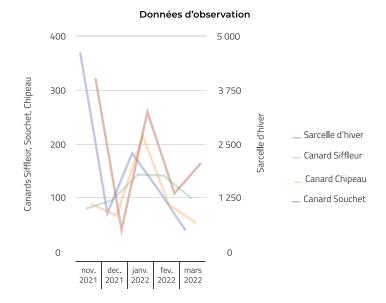




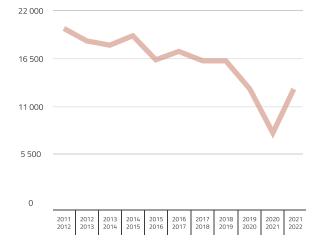
Pierre CASSOU, administrateur à la FDC40 :

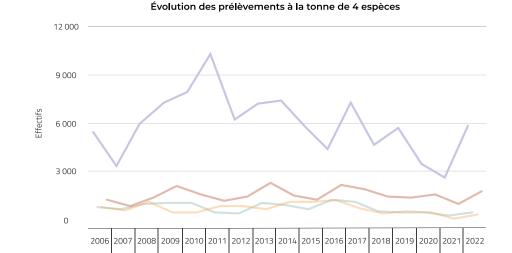
« La chasse aux gibiers d'eau est une pratique historiquement ancrée dans les Landes. Avec pas moins de 900 tonnes, nous faisons partis des 27 départements français où la chasse de nuit au gibier d'eau est autorisée. Malgré une légère diminution du nombre cumulé de nuits chassées depuis 10 ans qui ne semble pas être directement corrélée à la diminution générale du nombre de chasseurs, cette pratique fédère et recrute. A l'instar de la palombière, la chasse à la tonne assure convivialité et moments de partage que recherchent souvent les jeunes chasseurs. »

Dans le cadre du suivi des populations de gibier d'eau, plusieurs indicateurs sont à disposition : les effectifs observés sur les différents sites de comptages, ainsi que les prélèvements par chasse au gibier d'eau de nuit (Tonne).

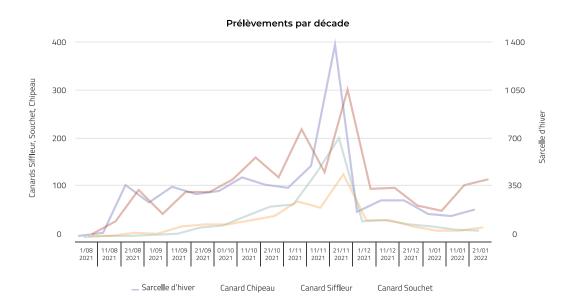


Cumul des nuits chassées à la tonne par saison





Chipeau





LES ESOD

La FDC40 est l'organisme de représentation des piégeurs landais. Elle participe en partenariat avec la Fédération Départementale des Groupements de Défense contre les Organismes Nuisibles (FDGDON) aux Commissions Départementales de la Chasse et de la Faune Sauvage, nécessaires à la production des arrêtés préfectoraux ou ministériels de classement des espèces dites « susceptibles d'occasionner des dégâts ».

A ce titre, la FDC40 a travaillé cette fin d'année 2022 conjointement avec la Direction Départementale des Territoires et de la Mer, la Chambre d'agriculture, la FDGDON, l'OFB, la louveterie, la SEPANSO et des personnes scientifiques qualifiées, à la préparation du dossier de renouvellement prévu en 2023.

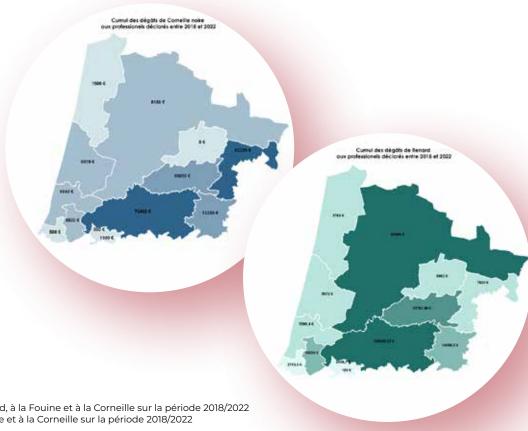
Une synthèse des prélèvements sur les 4 dernières années ainsi que le cumul des plaintes et dégâts occasionnés a été réalisée pour faire valoir l'intérêt du classement du Renard, de la Fouine et de la Corneille noire, dans un contexte landais particulier lié notamment à l'importance de l'élevage en plein air relatif à la labélisation

Dans un contexte de quête de diminution des populations de sangliers compte tenu des forts enjeux de dégâts aux cultures ainsi que dans un souci de préserver l'outil de régulation que représentent les chasseurs, la FDC40 a oeuvré pour permettre aux agriculteurs de se protéger eux-mêmes. Une fois n'est pas coutume, après le renouvellement de la chevrotine en 2022 jusqu'au 30 juin 2023, la FDC40 a réussi à obtenir en 2019 une dérogation pour le piégeage du sanglier, sur autorisation préfectorale individuelle.

139
AUTORISATIONS DE
PIÉGEAGE DÉLIVRÉES
PAR
L'ADMINISTRATION

938 SANGLIERS PIÉGÉS 796
PLAINTES RECENSÉES ET AVÉRÉES*

578 135€
DE DÉGÂTS**



^{*}Nombre de plaintes vérifiées attestant des atteintes significatives imputées au Renard, à la Fouine et à la Corneille sur la période 2018/2022

^{**} Estimation chiffrées des dégâts sur plaintes avérées imputées au Renard, à la Fouine et à la Corneille sur la période 2018/2022



Après 17 ans d'existence, ALCA TORDA, projet suivi et porté par de nombreux acteurs du territoire, ayant permis la formation de dizaines de jeunes, de centaines de bénévoles de tout âge et depuis toujours géré par la FDC40, est repris par PALOUME. C'est en date du ler juillet 2022 qu'a été créée la nouvelle association PALOUME.







Nicolas VICART, Administrateur à la FDC40, Président de l'association PALOUME:

« ALCA TORDA est le fruit de l'expérience acquise au cours des deux marées noires de l'Erika et du Prestige où des dizaines de chasseurs bénévoles se sont mobilisés pour sauver les oiseaux mazoutés affichant les meilleurs résultats français

dans le domaine. PALOUME s'inscrit dans la réflexion de la FDC40 de vouloir développer la structure par son émancipation. L'objectif de cette nouvelle entité est de faire grandir et évoluer la structure sur d'autres actions de la sphère environnementale sur le territoire landais tout en s'aidant des acquis d'ALCA TORDA. »

Inaugurée le 30 septembre 2022, PALOUME compte 2 salariés et 13 stagiaires et 9 services civiques sont passés par le centre. Loin l'idée d'abandonner le centre de soins, la FDC40 demeure aux côtés de PALOUME dans l'accompagnement mais aussi financièrement au travers d'une aide qui se voudra symbolique et structurelle puisqu'elle demeure dans les locaux de la FDC40 à Pouydesseaux mis gracieusement à disposition, avec environ 2 ha de terrain et d'infrastructures adaptées pour l'accueil de tous les oiseaux de la faune métropolitaine mais aussi des petits mammifères.

La FDC40 souhaite bon courage a cette nouvelle structure qu'elle aura fait naitre pour finalement la laisser s'envoler de ses propres ailes, à l'image de la raison d'exister du centre et qu'en voulait son créateur, Jean-Roland BARRERE.

CHIFFRES CLÉS

1197 ANIMAUX REÇUS (80% LANDES)

422ANIMAUX RELÂCHÉS (35%)

96
ESPÈCES DIFFÉRENTES RÉCEPTIONNÉES

56 566 KM
DE RAPATRIEMENT







Crédit Photos ©FDC40 et ©Dominique GEST

Création et impression
DHCOM - 05 40 77 58 49 - dh-com.fr





NOUS CONTACTER

www.fedechasseurslandes.com 05 58 90 18 69 contact@fdc40.fr











